



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION DE CONTROLE

Référence : statuts de l'association modifiés le 4 mars 1999
<http://services.telecom-bretagne.eu/rak/fr/statuts/>

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel (1er collège) au conseil d'administration et à la commission de contrôle du restaurant associatif de Kernevent auront lieu le 3 décembre 2015, de 9h00 à 16h00, au centre-vie, selon les modalités ci-après.

1 - Nombre de membres à élire

- au conseil d'administration (1er collège) : 3 titulaires, 3 suppléants
- à la commission de contrôle (1er collège) : 1 titulaire, 1 suppléant

Le conseil d'administration est l'instance décisionnelle du RAK (comptes, conventions, règlement intérieur, recrutements, politique générale...). Il se réunit en moyenne une fois par trimestre.

La commission de contrôle est chargée du contrôle interne au sein de l'association. La plupart du temps elle se réunit conjointement avec le conseil d'administration.

2 - Listes électorales

Dans un souci de simplification, le conseil d'administration ayant fixé à zéro le montant de l'adhésion à l'association, sont considérés comme adhérents tous les membres du personnel (ainsi que les retraités) et tous les étudiants (élèves et doctorants) de Télécom Bretagne titulaires d'une autorisation d'accès au restaurant. Du fait de ce montant nul, le renouvellement de l'adhésion en vue de ces élections pour le premier collège est effectué automatiquement par la mise à jour des listes du personnel.

Toutefois, l'adhésion à l'association n'étant pas obligatoire pour pouvoir prendre ses repas au restaurant, si des membres du personnel souhaitent ne pas figurer sur cette liste des adhérents du premier collège, ils pourront demander leur radiation.

La liste des adhérents du premier collège sera affichée à partir du 21 octobre 2015. Elle constituera également la liste des électeurs et des éligibles. Les éventuelles réclamations seront recevables jusqu'au 4 novembre 2015.

3 - Mode de scrutin et dépôt des candidatures

Le mode de scrutin utilisé sera le scrutin majoritaire à liste unique dans lequel sont élus les candidats ayant recueilli le plus de voix. Chaque candidat doit obligatoirement établir sa propre déclaration individuelle (modèle en annexe) et la transmettre à Linda ZAIDAT (DRH - Bureau : A01-106A), au plus tard le jeudi 12 Novembre 2015 avant 17h00.

La liste des candidats sera affichée le 16 novembre 2015.

4 - Commission de contrôle des élections

Conformément à l'article 16 des statuts de l'association : « Une commission de contrôle des élections veille au bon déroulement du scrutin et règle les litiges éventuels. Elle se compose des membres suivants : le Président de la Commission de contrôle, le Président du Conseil d'Administration et un adhérent du premier collège choisi par les élus au conseil d'administration sortant. »

5 - Déroulement des élections

Le vote par correspondance n'est pas admis (sauf Toulouse). Par contre le vote par procuration est autorisé dans les conditions suivantes :

- adhérents absents du service pendant la durée du scrutin
- mandant et mandataire doivent être adhérents au RAK
- il n'est admis qu'une procuration par mandataire.

Les procurations (modèle en annexe) doivent être transmises le jour du vote.

Les électeurs devront utiliser les bulletins et enveloppes mis à leur disposition sur le lieu du vote.

Les électeurs ont le droit de rayer le nom d'un ou plusieurs candidats. Il est par contre interdit d'ajouter sur la liste le nom d'adhérents non candidats.

La liste des candidats élus sera affichée le vendredi 4 décembre 2015. Le nouveau Conseil d'Administration entrera en fonction avant le 18 décembre 2015.

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION DE CONTRÔLE
DU RESTAURANT ASSOCIATIF DE KERNEVENT
Scrutin du 03 décembre 2015.**

Déclaration de candidature

(Formulaire à imprimer et à retourner rempli à Linda ZAIDAT (DRH - Bureau : A01-106A)

Je soussigné

NOM.....

Prénom.....

Département ou Service.....

déclare me porter candidat :

- au Conseil d'Administration (1)
- à la Commission de contrôle (1)

de l'association gestionnaire du
restaurant.

Date :

Signature :

(1) rayer la mention inutile

✂-----

ACCUSE DE RECEPTION DE DECLARATION DE CANDIDATURE

Déclaration de candidature parvenue le

Nom et prénom du candidat :

Candidature reconnue valable

Brest, le.....

Marion TONDUT,
Responsable des élections

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION DE CONTRÔLE
DU RESTAURANT ASSOCIATIF DE KERNEVENT**
Scrutin du 03 décembre 2015.

Procuration

Je soussigné

NOM.....

Prénom.....

Département ou Service.....

éloigné du service le, donne procuration à
M.....

Date :

Signature du mandant :